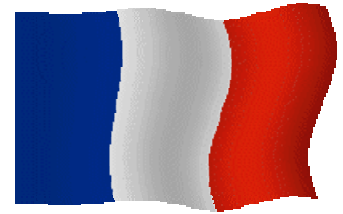




SAINT MARTIN



Consulat des Pays-Bas
9, rue Eblé
75007 Paris
Tel : 01 40 62 33 00
Fax : 01 40 62 34 62
[Site du Consulat](#)

Modalités d'obtention d'un visa

Si vous êtes de **nationalité française**, vous n'avez **pas besoin de visa**.
L'île de Saint Martin est à moitié Française, à moitié Hollandais.
Bien que l'aéroport soit situé sur la partie Hollandaise de l'île, c'est le lieu du séjour qui est pris en compte.

Documents de voyage :

- **Passeport valide** si vous êtes de nationalité française ou de certains pays de l'UE.
- **Passeport et visa valide** pour les autres nationalités.
- Ressources nécessaires pour tout le séjour.

Pour les autres nationalités, se référer à notre page [Pays Bas](#)

IMPORTANT. Tout mineur doit impérativement,
Soit être accompagné d'un de ses parents et figurer sur son passeport.
Soit être en possession d'un document d'identité valide et d'une autorisation de sortie du territoire (délivrée par la mairie ou la préfecture du domicile, avec une preuve de l'autorité parentale).

Note : si un mineur voyage seul, il devra également avoir des preuves de la situation financière des parents ou de l'adulte légalement responsable, couvrant tous ses frais pendant son séjour.

Attention, pour des enfants de parents divorcés, certains pays exigent en plus de l'autorisation de sortie du territoire, une attestation du parent ne participant pas au voyage, certifiant qu'il est au courant de ce voyage, en précisant les dates et qu'il donne son accord. Joindre la photocopie de sa carte d'identité certifiée conforme à l'originale et signée par lui, et le livret de famille ou sa photocopie certifiée conforme à l'original.

Très important : un enfant mineur **ne peut plus être inscrit** sur le **nouveau passeport français « Delphine »** de ses parents. Il est donc nécessaire qu'il soit en possession de son propre passeport et visa pour voyager dans tous les pays qui le requièrent.

<http://www.dsachs.fr>

Spécialisés dans l'obtention de visa depuis plus de 25 ans, nous pouvons nous charger de vos démarches.